



ATTESTATION VALABLE POUR L'ANNEE 2021

Objet : Attestation d'achat de biens en franchise de taxe sur la valeur ajoutée.

Nous, soussignés

PION S.A.S. « Le Meilleur du Vin »
4 impasse des Lamponnes
Z.A. Les Champs Lins – 21190 MEURSAULT

En dispense de Visa et de Chiffrage

Certifions que les marchandises achetées au cours de l'année 2021 auprès de la société ci-dessus référencée sont destinées en l'état ou après transformation à faire l'objet :

- D'une livraison à l'exportation
- D'une livraison intra-communautaire exonérée art.262ter du C.G.I

Au cas où ces produits ne recevraient pas la destination ayant motivé l'autorisation d'achat en franchise, nous, PION SAS, nous nous engageons en application des articles 275 et 284-I du C.G.I, à acquitter la taxe sur la valeur ajoutée, sans préjudice des pénalités prévues au 4 de l'article 1788 A du C.G.I.

La société PION SAS, bénéficie pour l'année 2021 d'une dispense de visa qui lui a été délivrée le 11 février 2021 sous le n° 210 01 51 651/ 75 / 2021 , par la direction Générale des Finances Publique de Beaune.

PION S.A.S.
"Le Meilleur du Vin"
Z.A. Les Champs Lins
4 Impasse des Lamponnes
21190 MEURSAULT
Tél. 03 80 20 80 55 - Fax 03 80 20 80 56

PION «Le Meilleur du Vin»

ZA Les Champs Lins – 4 Impasse des Lamponnes 21190 MEURSAULT

Tél. +33 (0)3 80 20 80 55 – Fax +33 (0)3 80 20 80 56

RCS Beaune 348 115 809- S.A.S. au capital de 350 000 € N°Intracommunautaire FR 43 348 115 809

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUE DE BEAUNE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
21203 BEAUNE CEDEX

Direction générale des Finances publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUE DE BEAUNE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094
21203 BEAUNE CEDEX
Téléphone : 03.45.42.19.23
Mél. : sie.beaune@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : Du lundi au vendredi de 8H30 à
12H et 13H30 à 16H-
Mardi et jeudi de 8H30 à 12H -
sur rendez - vous uniquement
Affaire suivie par : Véronique NICOLAS
Téléphone : 03.80.60.90.37
Réf. : 34811580900058

SAS PION
ZA LES CHAMPS LINS
4 IMPASSE DES LAMPONNES
21190 MEURSAULT

BEAUNE, le 11/02/2021

Objet : Achats en franchise : Dispense de visa

SIRET : 34811580900058

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande du 25/01/2021, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une dispense de visa des attestations vous est accordée, à raison des achats en franchise de marchandises que vous destinez à une exportation ou une livraison intracommunautaire exonérée.

La dispense de visa est valable pour l'année **2021** dans la limite du montant des livraisons qui ont été réalisées au cours de l'année précédente et qui portent sur des biens passibles de cette taxe, pour l'ensemble de vos fournisseurs. En application des dispositions de l'article 275 du C.G.I., les attestations délivrées à ces derniers, ou les avis d'importation remis à la Douane, devront porter en lieu et place du visa, les références à la présente autorisation enregistrée sous le n°

210 01 51 651/ 75 / 2021 du 11/02/2021

Vous êtes dispensé de la formalité du cautionnement et du chiffrage des attestations.

Une copie de la présente décision devra être envoyée chaque année à vos fournisseurs, et au service des Douanes en cas d'importation, au plus tard, lors de la délivrance de la première attestation de l'année considérée.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Véronique NICOLAS

Contrôleur des Finances Publiques
Centre des finances publiques
de BEAUNE
Service des Impôts des Entreprises
1 rue Gaston Roupnel
CS 30094
21203 BEAUNE Cedex